



Uwo uri wese ubahirizwa

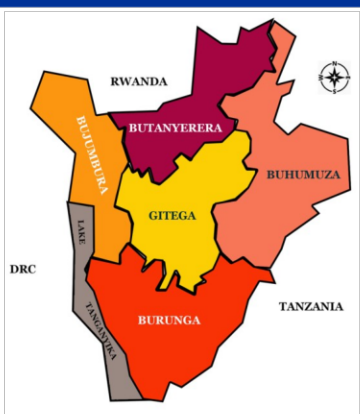
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°497 du 20 au 26 Octobre 2025

Agrée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 octobre 2025, au moins 842 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 757 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

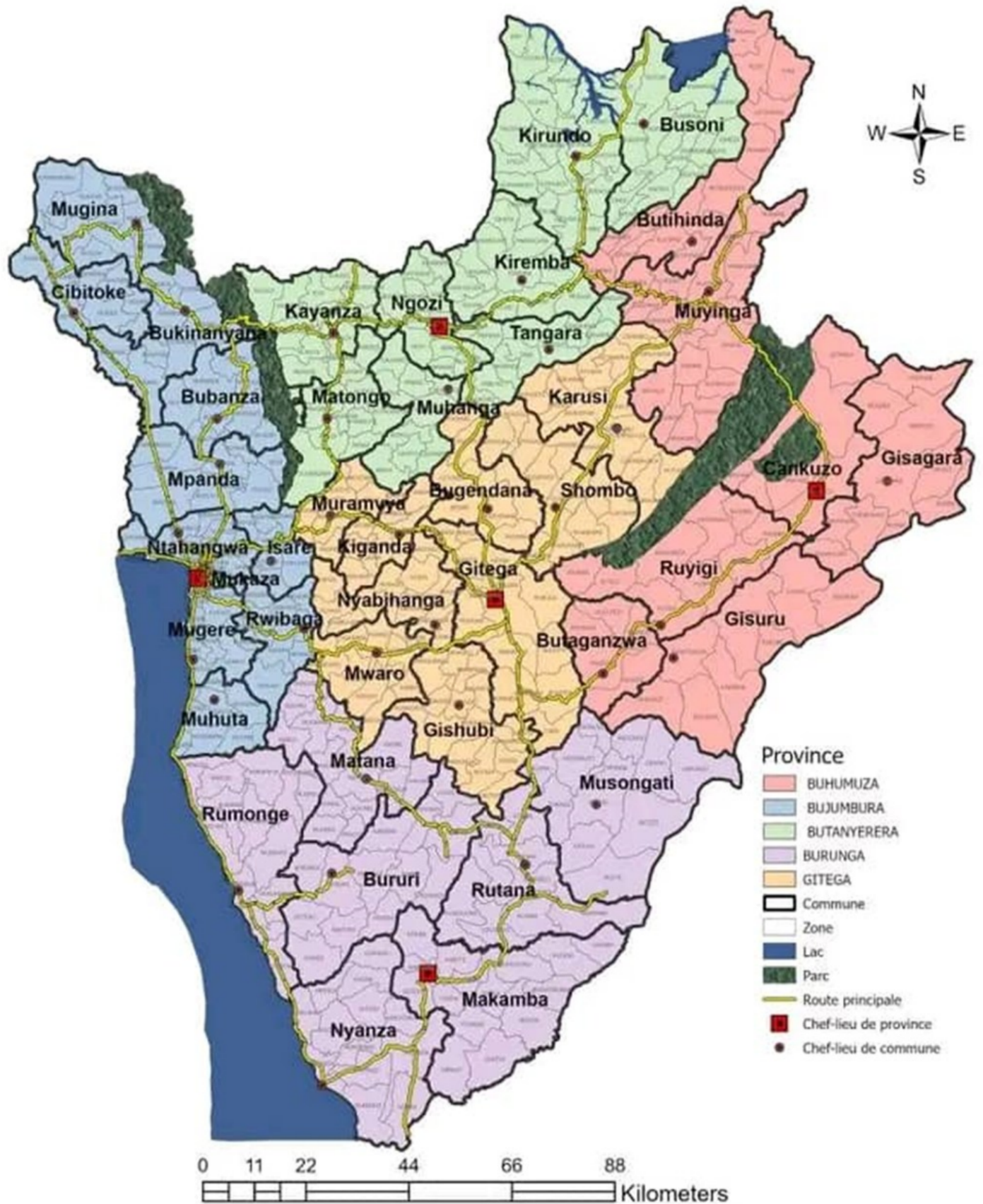
- ♦ "Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.11
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.17

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BSR	: Bureau spécial de recherche
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CDS	: Centre de Santé
FAB	: Forces Armées Burundaise
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Front Démocratique pour la Libération du Rwanda
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
FLN	: Forces de Libération Nationale
M23	: Mouvement du 23 Mars
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
UPRONA	: Union pour le Progrès National
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence sexuelle et Basée sur le Genre

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE.....	6
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE	8
I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	11
II.1. DROIT À LA VIE.....	11
II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.....	11
II.1.1.1. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX VIOLENCES DOMESTIQUES.....	11
II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES PERSONNES NON IDENTIFIEES	11
II.1.3. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE	11
II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES.....	13
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE	14
II.2.1. VIOLS	14
II.3. DROIT À LA LIBERTÉ.....	14
II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.....	14
III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	15
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE	15
III.2. DROIT A LA SANTE.....	16
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	17

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 20 au 26 octobre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, et économique. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 10 personnes tuées dont 7 personnes retrouvées cadavres, 2 personnes enlevées, 1 victime de viol qui est une mineure de moins de 18 ans et 4 victimes d'arrestations arbitraires dont un membre du parti d'opposition CNL.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Présentation des chefs des départements à la Commune Muyinga, Province Buhumuza

Lors de la journée du 32^{ème} anniversaire de l'assassinat de l'ancien Président Melchior Ndadaye, l'administrateur de la Commune Muyinga, l'Honorable Amédée MISAGO, a présenté aux citoyens les responsables des différents départements de la commune. Il est important de remarquer que le respect de la diversité ethnique est loin d'être atteint, comme il est écrit dans la constitution du Burundi.

Ainsi, parmi les 13 responsables de départements désignés par l'administrateur, tous sont de la même ethnie et sont issus du même parti CNDD-FDD. Seul le secrétaire permanent est Tutsi. La loi et le partage du pouvoir ne semblent pas être une priorité pour le CNDD FDD.

Trente deuxième anniversaire de l'assassinat du président Melchior Ndadaye : une commémoration en demi-teinte à Cibitoke

Le 21 octobre 2025, le Burundi a commémoré le 32^{ème} anniversaire de l'assassinat de Melchior Ndadaye, qui fut le premier président élu démocratiquement dans le pays. À Cibitoke, ainsi que dans d'autres localités, cette date a été marquée par des cérémonies officielles empreintes de gravité, pourtant, l'engagement populaire a été remarquablement faible. Sur la place communale de Cibitoke, les drapeaux pendaient tristement et des élèves, encadrés par leurs enseignants, ont chanté l'hymne national. Plusieurs figures administratives et

représentants des institutions locales ont assisté à cet événement, mais malgré la solennité de la journée, la présence des citoyens a fait défaut. Un commerçant du marché de Cibitoke a témoigné : « *Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre une journée de travail pour des cérémonies dont les bénéfices nous échappent.* » Pour un grand nombre d'entre eux, cette commémoration est vécue comme une simple formalité réservée aux puissants, plutôt qu'un véritable moment de réflexion collective.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Les réserves des citoyens soulignent un manque d'organisation et de sensibilisation autour de l'événement. De nombreuses personnes estiment que les autorités locales n'ont pas fourni les informations nécessaires à temps. Un habitant du quartier Nyamagana a exprimé son mécontentement : « *Les chefs de colline devraient alerter les habitants plusieurs jours à l'avance. Certains restent muets, comme si cela ne les concernait pas.* » Ce déficit de communication a sans aucun doute influencé la faible participation dans diverses zones de la commune, notamment à Karurama, Nyamagana, Cibitoke, Rugeregere, Kagazi, Munyika, Samwe et Mparambo.

En plus de la carence d'information, un malaise plus profond a été souligné par certains citoyens. À travers plusieurs localités, la méfiance envers les responsables administratifs est manifeste. Un jeune de Kagazi a déclaré : « Tant que nous ne pourrons pas élire nos propres leaders, nous ne participerons pas à leurs cérémonies », révélant ainsi un rejet du pouvoir local. Ce désintérêt face aux commémorations

nationales met en relief un fossé grandissant entre les autorités et les citoyens, tout en indiquant la nécessité d'une nouvelle approche pour célébrer la mémoire collective.

Malgré une participation limitée, les autorités locales ont réaffirmé l'importance de cette journée. Pour beaucoup, Ndadaye, tué dans la nuit du 21 octobre 1993, symbolise la lutte pour la démocratie, l'unité nationale et la justice sociale. Un représentant présent à la cérémonie a déclaré : « *Rendre hommage à Ndadaye, c'est rappeler à chaque Burundais que la paix et la démocratie sont des acquis à préserver.* » Ainsi, à Cibitoke et ailleurs, le 32^e anniversaire de Ndadaye a été marqué par une dualité entre un recueillement officiel et une indifférence populaire, signalant qu'au-delà des discours, un rapprochement est impératif pour redonner à cette journée une signification authentique : celle d'une mémoire partagée et d'une nation unie dans ses valeurs démocratiques.

I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Vingt cinq élèves soupçonnés de brûler avec l'essence le bloc administratif de leur

Depuis le 22/10/2025, vingt cinq élèves de l'école d'internat Green Hills International College sont sous interrogatoire pour être soupçonnés de brûler avec l'essence le bloc administratif de leur école.

Selon Nestor Hakizimana, directeur d'internat de cette école située au Quartier Bwoga de la province de Gitega, c'était vers 2h00 du matin de la nuit du 22 Octobre 2025, où un groupe d'élèves portant des masques ont brûlé tout le bloc administratif jusqu'à cassés les vitres des classes.

Selon Nestor Hakizimana, il dit que tout a commencé trois semaines après la rentrée scolaire quand les élèves revendiquent que le pain était insuffisant en quantité, question qui avait trouvée réponse rapidement, mais le 17 octobre les élèves ont arraché les caméras de surveillance du dortoir des garçons sans

succès, cassant enfin les fenêtres des dortoirs du cycle inférieur, des encadreurs et de l'infirmerie.

Après l'enquête, 5 élèves ont été renvoyés, 3 d'entre eux sont accusés de casser les caméras, le 4^{ème} d'avoir consommé le chanvre et le 5^e était en possession du chanvre.

Après cela, d'autres élèves ont fait une solidarité négative en refusant d'étudier.

Les enquêtes ont continué et ont prouvé que 5 élèves filles faisaient partie du groupe qui ont volé les caméras ; leur renvoie au fait que la nuit du 22 Octobre vers 23 octobre, tout le bloc administratif soit brûlé et cassé les vitres des classes.

Tout cela a fait que 25 élèves ont été mis sous interrogatoire policière.

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 6)

Selon les informations données par le directeur d'internat de cette école.

Il est à signaler que cette école est considérée comme l'école des enfants des familles nobles puisque les frais scolaires avoisinent un million par mois.

Titre du cas :

Ce Samedi 25/10/2025, les élèves du Lycée Communal Mwaro I, situé en commune Mwaro, de la Province Gitega, ont été envoyés par Célestin Nduwimana, Directeur de cette école pour cultiver dans un champ qui ne se trouve pas dans les enceintes de cette école. Ces enfants à partir de la 8e jusqu'à l'année terminale, ont été envoyés dans ce champ à 11h après l'étude de ce samedi alors que c'était le temps de rentrer.

Ce champ avait été exploité depuis Septembre 2024 jusqu'en Juin 2025 par une association des enseignants de cette école qui avaient contracté un crédit à la Coopec. Ils

avaient demandé la permission au Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions.

Le DPE de l'époque et son conseiller chargé des finances s'y étaient opposés. Mais le Gouverneur de l'époque, Colonel Gaspard Gasazwe leur avait donné gain de cause. L'origine de ce malentendu, selon certains analystes tiendrait au fait que ces enseignants ne sont pas affiliés au parti au pouvoir. Avec l'arrivée de ce directeur en 2024, il faisait tout pour que ces enseignants ne continuent pas à exploiter ce terrain, ce qui a été fait en Juin 2025. Aujourd'hui, personne n'a encore commencé à exploiter officiellement ce terrain.

Signalons que ce directeur avait donné l'ordre à ces élèves d'aller chercher des houes à la maison. Eux pensaient qu'ils allaient faire l'entretien dans les enceintes de l'école mais ça n'a pas été le cas. À ceux qui tentaient de refuser, il leur disait qu'il leur retrancherait les points en conduite pour refus d'ordre.

Fouille perquisition en Commune Rutana, Province Burunga

Ce mercredi matin vers 6heure du matin, dans le quartier Mugembe (Birongozi), Commune Rutana dans la Province de Burunga; la Police a fait une fouille perquisition et a trouvé 20 sacs d'engrais

stockés chez Élysée pour les revendre à un prix exorbitant. La police a acheminé ces sacs au commissariat communal de Rutana et a détenu Élysée au cachot dudit commissariat.

Fouille perquisition chez un membre du Parti UPRONA en Commune Karusi, Province Gitega

Ce mercredi 22 octobre 2025 vers 5 heures du matin sur la colline et zone Buhiga de la commune Karusi dans le quartier Gatara, la police a opéré une fouille perquisition chez de Muhiza Augustin âgé de 60 ans un passionné de l'enseignement et militant du parti UPRONA. D'après cet homme, il y avait 11 policiers qui avaient entouré son ménage dont

deux O.P.J de la position Buhiga. Il n'a pas connu aucun nom de ces policiers sauf qu'ils sont tous de la zone Buhiga. Le motif de cette fouille était de chercher des armes détenues illégalement mais ils n'ont rien trouvé. En plus, ils n'avaient pas de mandat de perquisition.

I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 7)

Un groupe de personnes inconnues déstabilise les ménages du quartier Bururi, commune Bururi en province Burunga

Une information transmise par la ligue Iteka en date du 22 octobre 2025 révèle que depuis le 10 octobre 2025, un phénomène inquiétant s'est manifesté dans le quartier Bururi, en commune Bururi de la province Burunga. Des individus ont été repérés en train de s'introduire dans les foyers locaux durant les heures tardives, notamment à partir de 23 heures, selon mes sources. Cette situation a engendré une vive inquiétude parmi les résidents de ce quartier, provoquant une véritable panique. Sur place, des témoignages font état de cinq ménages spécifiquement ciblés par ce groupe.

Parmi ces maisons, on trouve celle de l'enseignant du lycée Bururi, Gilbert Ncabugufi, connu sous le nom de Nyange, ainsi que celle de Firmin Ninteretse, également enseignant au lycée communal de Bururi, d'Adronis, employé à la Regideso, de Ndayishimiye, un retraité des forces armées, et de Gérard, un menuisier. Dans le cas de Gilbert, les assaillants ont dérobé des lapins, tandis que, dans d'autres foyers, ils ont été stoppés dans leurs tentatives de vol. Face à cette situation alarmante, les habitants du quartier réclament l'ouverture d'enquêtes afin d'identifier ces individus et de comprendre leurs intentions.

Une femme échappe à la mort en commune Gisuru, province Buhumuza

Dans la nuit du 22 octobre 2025, vers 23 heures, sur la colline de Karindo, zone Kinyinya, commune Gisuru, province Buhumuza, une veille femme du nom de Stéphanie Bankuwiha, âgée de 65 ans, a échappé à la mort dans la nuit du 22 octobre 2025. Cette veille femme est accusée de sorcellerie.

Selon des sources sur place, c'était vers 23 heures où des gens non-identifiés se sont introduits dans sa maison armés de

machettes et de gourdins en défonçant la porte.

Mais comme la victime n'était pas encore endormie, elle a crié au secours et ces malfaiteurs ont pris le large.

La victime est pour le moment abritée au chef-lieu de la commune Gisuru sis à Nyabitsinda pour la crainte de sa sécurité. Signalons que la victime habitait dans sa maison seule.

I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Confrontation entre les victimes et les prévenus devant l'Officier du Ministère Public en Commune Rutana

A titre de rappel, en date du 15/9/2025 la famille de JUMA Théoneste (sa femme et ses enfants) a été torturée par un groupe des Imbonerakure dirigé par Ruhoranyi Léonard et soutenu par le Secrétaire du CNDD-FDD dans la nouvelle Province Large de Burunga du nom de Sylvain Nzikoruriho.

Ce vendredi le 17/10/2025, une affaire pénale opposant Mr. JUMA Théoneste et Ruhoranyi Léonard s'est tenue en interrogatoire devant l'Officier du Ministère public représenté par un de ses substituts.

Selon notre source, cette confrontation a été marquée par des irrégularités énormes. Compte tenu du comportement affiché par ces Imbonerakure notamment le fait de vouloir s'en prendre à la famille de la victime, le substitut du Procureur en Commune Rutana du nom de Tharcisse alias Riziki a clairement dit qu'il n'a pas de pouvoir pour rendre une décision conformément à la loi que plutôt il serait mieux de faire un compromis entre les 2 parties afin d'organiser une autre séance de confrontation la semaine suivante afin que l'affaire soit transmise devant le Tribunal.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page 8)

Toutes les parties se sont convenues sur la date du 27/10/2025 pour une prochaine séance

pour qu'il y ait la chance de rendre une décision conforme à la loi.

1.4. CONTEXTE GOUVERNANCE

Le retard dans la distribution des engrais chimiques en Commune Karusi, Province Gitega

Jusqu'à à ce jour, la distribution des engrais chimiques pour la saison C (cultures des marais) reste un casse-tête. Selon notre source, beaucoup de gens n'ont pas encore reçu leurs engrais alors que la saison est déjà terminée. Toujours d'après les agriculteurs, ceux qui ont semé les haricots et le maïs, sont

en train de les récolter. De même, la saison A tend vers sa fin et les derniers sont en train de semer au moment où leurs commandes ne sont pas encore là. On se demande ce que fait le gouvernement en oubliant sa population.

Irrégularités dans la distribution du sucre en commune Muramvya de la province Gitega

Ce samedi 25 octobre 2025, la commune de Muramvya a été le théâtre d'une distribution mensuelle de sucre, marquée par une organisation qui s'est révélée à la fois précise et stricte. Chaque point de vente, où le sucre était généreusement distribué, était sous la vigilance attentive de plusieurs Imbonerakure, dont le nombre était d'au moins trois par centre de distribution. Leur responsabilité principale et essentielle consistait à trier les membres du CNDD-FDD des autres qui s'étaient également présentés, de manière notoire et évidente. Selon des témoignages soigneusement recueillis sur place par des observateurs, les distributeurs de sucre imposent d'abord de manière intransigeante la présentation de documents spécifiques appelés "cahiers des travaux communautaires", qui n'étaient remis qu'aux

militants ou sympathisants du CNDD-FDD, créant ainsi une division palpable.

En conséquence directe, ceux qui n'appartiennent pas à ce parti politique assistaient à la distribution avec un profond sentiment de désespoir et d'injustice palpable. Pire encore, les bénéficiaires privilégiés du sucre, une fois en possession de ce précieux produit, n'ont pas tardé à le revendre sur place à un tarif exorbitant, doublant ainsi le prix habituel, le faisant passer à 12 mille francs le kilo au lieu des 6 mille francs d'origine habituellement pratiqués. L'interrogation demeure, persistante et troublante, pour de nombreux observateurs : les non-membres du CNDD-FDD ont-ils été écartés de leur statut de citoyens burundais à part entière ?

L'offre d'emploi pour les enseignants comprend des irrégularités notoires dans la commune de Mugere en province de Bujumbura

Après une longue période, une enquête a été menée pour trouver les irrégularités qui s'observent dans les offres d'emplois pour les enseignants dans la commune de Mugere. Il a été rapporté qu'une grande confusion régnait concernant le fait que l'ancien représentant des Imbonerakure du nom de NTUNZWENIMANA Salvator dans la commune de Mugere se soit vu confier toutes

les responsabilités de l'éducation. À l'époque, on disait qu'il voulait qu'on lui donne deux millions fbu pour avoir un emploi.

Dans la commune de Mugere, il n'existe aucune liste des candidats à l'embauche, contrairement à ce qui se passe ailleurs. Ce qui a été largement évoqué, c'est que ces listes ont été publiées brièvement, puis retirées, et qu'elles auraient été retirées

suite à un désaccord né du fait que tous les candidats à l'embauche proviendraient de l'ancien Commune de Mutambu. Cela révèle donc la surnoiserie de Ntunzwenimana Salvator, qui cherche à donner des emplois à

ceux qui lui donnent de l'argent.

Les enquêteurs réclament la transparence afin que les listes et les attributions de postes soient rendues publiques.

Des services publics au ralenti depuis la mise en place de nouveaux responsables administratifs dans la province de Bujumbura

Les services publics dans la province de Bujumbura révèlent un ralentissement préoccupant suite à la nomination de nouveaux responsables administratifs. Ce contexte est marqué par un désordre systémique au sein de l'administration publique, rendant l'accès aux documents administratifs excessivement complexe pour les citoyens. Cette difficulté transforme des démarches telles que l'obtention d'une carte d'identité en un processus difficile, souvent associé à des coûts prohibitifs et à une rareté qui complique encore davantage l'accès à ce document jugé essentiel. Par ailleurs, les demandeurs, en se rendant dans les communes, sont fréquemment redirigés vers des zones où ils doivent déboursier des frais de transport significatifs pour multiplier les déplacements, aggravant ainsi leur charge financière.

Dans ces zones, les chefs de zone imposent également des frais pour authentifier les documents, ce qui constitue une entrave à la libre circulation de ceux qui ne possèdent pas la carte d'identité. Ce phénomène généralisé à travers les différentes communes de Bujumbura pose également des défis au secteur éducatif, où les enseignants peinent à obtenir les documents requis auprès des Directions Communales de l'Éducation. La création récente de 11 départements semble

avoir exacerbé le problème, ces nouvelles entités affichant une activité réduite, leurs dirigeants manquant visiblement de directives claires. La fusion des communes et la rareté des ressources financières et logistiques rendent ces services peu accessibles à la population.

De plus, la distance entre certains responsables et leurs bureaux, situés au chef-lieu des communes, ajoute un obstacle supplémentaire à l'efficacité des services publics. Le gouvernement burundais, face à diverses pénuries, notamment en ce qui concerne le carburant, a initié la formation de nouvelles institutions sans planification adéquate, ce qui a des conséquences à long terme néfastes pour le système éducatif. Les enseignants issus du milieu éducatif, dont le départ pousse les établissements à solliciter des bénévoles, deviennent de plus en plus rares. Ce phénomène est exacerbé par une mauvaise organisation et des pratiques corrompues qui règnent dans le système de bénévolat au sein des services publics, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, décourageant ainsi les Burundais en recherche d'emploi. Si cette situation persiste sans intervention, les répercussions pourraient mener à un effondrement du système éducatif burundais.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES SUITE AUX VIOLENCES DOMESTIQUES

Une femme assassinée par son mari en Commune Rutana de la Province Burunga

En date du 20 octobre 2025, sur la Colline Butambara, Zone Rongerero, Commune Rutana, Province Burunga, Eugénie NIBIZI âgée de 36 ans a été assassinée par son mari Misigaro Étienne âgé de 41 ans à l'aide d'un

couteau l'accusant d'entretenir des relations intimes avec un voisin. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana alors que la victime a été enterrée.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES PERSONNES NON IDENTIFIÉES

Une personne tuée en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 21 octobre 2025, sur la colline Karindo, zone Kinyinya, commune Gisuru, province Buhumuza, le nommé Étienne Buryeburye, âgé de 78 ans, père de sept enfants a été assassiné, poignardé à l'aide du couteau au niveau de la poitrine et il est mort sur le champ, par des gens non identifiés.

Le défunt a été intercepté vers 21 heures en cours de route Kinyinya-Musumba en rentrant chez lui en provenance du centre de

négoce appelé communément Kwitara.

Les présumés auteurs ont été arrêtés et détenus à la prison centrale de Ruyigi.

Il s'agit de deux fils du défunt dont Claude Bigirimana et Thérance Habonimana mais Claude Bigirimana a été relâché tandis que Thérance Bigirimana est encore en prison. Des conflits fonciers seraient derrière cet assassinat.

Un corps sans vie d'une femme a été découverte en Commune Bugendana de la Province Gitega

Le lundi 20 octobre 2025, vers 7h du matin, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Bigirimana Denise a été retrouvé dans un champ de manioc, à quelques mètres de la route Mugera–Rushanga, sur la colline Rushanga, zone Mugera, commune Bugendana, province Gitega.

Selon les informations recueillies auprès de notre source locale dans la zone Mugera, la veille au soir, la victime se trouvait dans un cabaret du centre Mugera en compagnie de son mari, Ndayuhurume Gaspard.

Des témoins rapportent qu'une dispute a éclaté entre les deux conjoints, au point où le mari aurait frappé sa femme.

Aux environs de 23h45, la femme serait rentrée seule à la maison, tandis que le mari

s'est rendu à son poste de travail de nuit à l'endroit appelé "Mu Muryango", situé également au centre Mugera.

Le lendemain matin, lundi 20 octobre 2025, des passants ont découvert un corps sans vie dans un champ de manioc. Après vérification, il s'est remarqué qu'il s'agissait de madame Bigirimana Denise.

Informé de la découverte, le mari aurait tenté de se cacher. Le corps de la victime a ensuite été inhumé, en présence de ses filles mariées vivant sur une autre colline.

Le jeudi 23 octobre 2025, le mari, Ndayuhurume Gaspard, a finalement été arrêté, mais reste pour le moment en liberté provisoire.

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES PERSONNES NON IDENTIFIÉES (Suite de la page 11)

Un corps sans vie retrouvé sur la colline de Mugoboka-Sororezo, zone Nyakabiga, commune Mukaza en province de Bujumbura

En date du 23 octobre 2025, un corps sans vie d'une jeune fille a été retrouvé dans la zone de Nyakabiga, commune de Mukaza, province de Bujumbura tout près de l'école connue sous le nom de Collège sur la colline de Mugoboka-sororezo.

Le corps était allongé sur le ventre et selon les témoins, la victime aurait été âgée entre 20 et 25 ans. Les auteurs du crime l'auraient

tué ailleurs avant de transporter le corps sur les lieux, car aucun habitant des environs n'a rien vu ni entendu. Les personnes qui ont vu le corps affirment que la victime a probablement été tuée ailleurs avant d'être jeté à cet endroit car le corps était dans une position qui suggère qu'il n'y avait pas de lutte à cet endroit « Il n'y avait pas de sang sous la tête, mais une plaie à la tête » martèle une source sur place.

Trois corps sans vie retrouvés en deux jours, dans la zone Buganda, commune Bukinanyana en province Bujumbura

Une ambiance lourde et angoissante règne dans la commune de Buganda, à Bukinanyana, dans la province de Bujumbura, après la découverte de trois corps sans vie en deux jours. Les habitants vivent dans la peur, car les circonstances de ces morts restent mystérieuses.

Le premier corps a été trouvé le 24 octobre sous un pont en construction sur la colline Kaburantwa. Des ouvriers ont d'abord cru qu'il s'agissait d'une stature genre mannequin, mais l'odeur et l'état du corps ont confirmé qu'il s'agissait d'un homme nu. Les militaires ont été alertés, et les autorités ont transporté le corps à la morgue après qu'aucune identification n'ait pu être faite. Le chef de zone a mentionné que l'enquête pourrait déterminer si cet homme a été tué ailleurs ou s'il s'agit d'un accident.

Le 25 octobre, deux autres cadavres en décomposition avancée ont été découverts dans un champ de manioc sur la colline de

Gasenyi. Les corps étaient méconnaissables et ont été enterrés sur place pour des raisons sanitaires, sans possibilité d'identification.

Les habitants de Buganda sont très inquiets, car des corps ont déjà été retrouvés dans ou près de la rivière Rusizi par le passé. Plusieurs témoins affirment que cela se produit souvent mais que les enquêtes n'aboutissent jamais. Certains soupçonnent des groupes armés opérant à la frontière avec la République démocratique du Congo d'être responsables de ces crimes, tandis que d'autres évoquent des règlements de comptes ou des trafics clandestins.

Les résidents réclament plus de sécurité le long de la Rusizi et expriment leur angoisse face à la menace omniprésente. Un homme a déclaré que chaque corps retrouvé est un message silencieux de la dévaluation de la vie dans la région. Les habitants espèrent que les autorités éclaireront ces événements avant d'autres réapparitions des autres corps sans vie.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES PERSONNES NON IDENTIFIÉES (Suite de la page 12)

Découverte de deux corps sans vie en Commune et Province Gitega

Le samedi 25 octobre 2025, vers 6h30 du matin, le corps sans vie d'une femme nommée Ndereyimana Jeanine a été découvert dans le quartier Magarama, sur la 2^e Avenue, en commune et province Gitega.

Selon les premières déclarations recueillies auprès du chef de quartier Magarama, monsieur Nzibarega Léandre, la victime aurait trouvé la mort à la suite de la consommation d'alcool prohibé, car, selon lui, elle aurait été fortement en état d'ivresse la veille.

Cependant, ces informations sont contestées par plusieurs habitants du quartier, qui affirment avoir observé des blessures au niveau du cou de la victime. Ces témoins soupçonnent plutôt un acte criminel, possiblement commis après une agression sexuelle, étant donné que la femme vivait seule et était divorcée il y a 15 ans.

Les témoins reconnaissent toutefois que la défunte consommait fréquemment de l'alcool, mais ils insistent sur le caractère suspect des circonstances de sa mort.

La victime, originaire de la colline Kirempera, zone Giheta, dans la même province de Gitega, vivait seule à Magarama.

L'enterrement a eu lieu le même jour sur ordre de l'OPJ Iradukunda Jean Claude et du Chef de quartier.

II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Un jeune homme enlevé en pleine ville de Bujumbura, commune Mukaza en province de Bujumbura

En date 17 octobre 2025, un jeune homme du nom de Niyonkuru Clovis, âgé de 41 ans, résidant dans la ville de Bujumbura, commune Ntahangwa, zone Ngagara, quartier 10, a été enlevé par des agents du service de renseignement alors qu'il se trouvait au centre-ville de Bujumbura.

Le samedi 25 octobre 2025, sur la colline Rukoba, dans un endroit appelé Zege, zone Rutegama, commune et province Gitega, le corps sans vie d'une jeune femme du nom d'Irakoze Nadine, âgée de 24 ans, a été retrouvé dans sa maison. La victime était originaire de la colline Kibungere, commune Nyabihanga(ancienne province de Mwaro), actuellement rattachée à la province de Gitega.

Selon les informations recueillies auprès de la population locale, la découverte du corps a suscité de fortes suspicions, compte tenu de petites blessures au niveau du visage.

Sur ce, l'OPJ Kabanyana Clarisse, aurait déclaré que la jeune femme serait morte suite aux maladies.

Cependant, les habitants affirment avoir constaté des blessures au niveau du visage, laissant penser qu'elle aurait été victime d'un acte criminel.

Certains témoins soutiennent que la victime aurait été tuée ailleurs avant que son corps ne soit transporté dans sa maison, à Zege, afin de fausser les enquêtes.

Le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital régional de Gitega en attendant que sa famille vienne procéder à l'enterrement.

Selon nos sources sur place, Clovis avait reçu un appel téléphonique, puis il est descendu du véhicule dans lequel il se trouvait. Depuis ce moment, ses proches ont cherché partout sans succès, avant d'apprendre qu'il était détenu par le service de renseignement situé à la Cathédrale le 22 octobre 2025.

II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES (Suite de la page 13)

Disparition mystère d'un enfant en Commune Karusi dans la Province de Gitega

Depuis mercredi 15 octobre 2025, un enfant du nom d'IRUTINGABO âgé de 7 ans originaire de la colline KIGUFI sous Colline NYABUSARE, Zone Bugenyuzi de la

Commune KARUSI qui était écolier à l'ECOFO. KIGARAMA 1 a disparu quand il rentrait de l'école vers 12h30 et jusqu'à maintenant, il reste introuvable. Sa famille a tout fait en cherchant mais en vain.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. VIOLS

Une fille a été sexuellement violentée par son père en Commune Gishubi dans la Province de Gitega

Une jeune fille du nom de I.D, âgé de 16 ans et élève en 9^{ème} à l'ÉCOFO Nyangwa I, vient de la Colline Ngaruzwa, qui faisait partie de l'ancienne commune de Ryansoro, maintenant dans la Commune de Gishubi, Province de Gitega. Le père de la victime se nomme Ndayisaba Gervais et il est enseignant à l'Ecofo Nyangwa I. Sa mère, Akimana Ange Fabiola, est actuellement mariée à une autre personne vivant à Rumonge. Sa belle-mère s'appelle Nsabyumva Aline.

Le vendredi 17 octobre 2025, I. D a demandé de l'aide à ses voisins, disant qu'elle se sentait en danger. Selon les sources locales, son père, Ndayisaba Gervais, 40 ans, a abusé d'elle plusieurs fois en la menaçant de garder le silence. La semaine précédente, cet homme avait soupçonné la victime d'avoir des relations avec d'autres garçons.

D'après la victime, son père l'a attaquée

violemment, l'a déshabillée de force et a versé de l'essence dans ses parties intimes. Après cette agression, la victime a été emmenée au centre de santé de Nyangwa où les médecins ont trouvé de graves brûlures et des signes d'infection. Elle a été admise à l'hôpital pour des soins intensifs appropriés. Ndayisaba Gervais, le père présumé, a été arrêté et mis en prison à Nyangwa.

Cependant, d'après des sources fiables, il a été transféré le mardi 21 octobre 2025 dans une autre prison à Ndava, dans la zone de Mahwa, maintenant faisant partie de la commune de Matana.

Cette situation crée des inquiétudes sur une possible libération précoce ou une ingérence dans le procès. La santé de la victime est très préoccupante et a besoin d'une protection pour ne pas retourner chez son père, y compris un soutien psychologique pour elle, d'autant plus que sa santé mentale aussi est

II.3. DROIT À LA LIBERTÉ

II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Arrestation de l'Ex-procureur de la république à Kirundo

Depuis le matin du 22/10/2015, le procureur de Kirundo Ndemeye Jean Claude est introuvable. Il aurait été arrêté à son domicile à Masanganzira Commune Kiremba Province Butanyerera par les agents du SNR comme sa femme le témoigne et a été embarqué dans un pick-up et sa femme pense qu'il est détenu au SNR Bujumbura. Il est accusé de corruption de plusieurs citoyens qu'il exigeait un dû pour chaque affaire.

Le 12/10/2015, il a acheté un appartement au centre de Ngozi de 500 millions Fbu et la population se lamente car ce procureur avait déjà des commissaires qui se portaient volonté pour l'approcher moyennant une somme sollicitée par le procureur.

C'est un plaisir pour la population de Kirundo car elle avait crié fort mais n'avait pas été remplacée et aussi il a été limogé de ses fonctions et remplacé par son substitut.

II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES (Suite de la page 14)

Deux personnes arrêtées en commune Ngozi, province Butanyerara

En date du 22 octobre 2025, Kayobera Bosco et Nyabenda Eric ont été arrêtés à l'allure d'enlèvement par un véhicule du service national des renseignements à Ngozi. Selon des personnes du marché de Ngozi, ils ont été arrêtés par quatre personnes dont deux en tenue policière et deux autres en tenue civile étaient à Bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées immatriculé EA 0517. Selon les mêmes témoins, les deux en civile ont sauté sur ces deux personnes et les ont embarqués manu militari dans ce véhicule. Tous les deux étaient selon ces témoins menottés.

La destination de ces personnes et le motif de leur arrestation n'ont pas été connus au moment de l'arrestation car ils n'ont pas communiqué le motif. Les personnes qui travaillaient avec les victimes de cet enlèvement craignaient pour leur sécurité. Selon les sources de la Ligue à Ngozi, Ils ont été arrêtés par les services de renseignements et sont détenus au cachot de la police judiciaire de la ville de Ngozi. Ils reconnaissent avoir participé à la fraude de ces semences en vendant les semences de maïs PAN 53 à 55.000 fbu par kg au moment où le prix officiel est de 9000 fbu.

Arrestation d'un membre du CNL en commune Kirundo

Le 20/10/2025, Colline Bushasha, Commune Kirundo, Province Butanyerera, un membre du CNL aile de Rwasa Agathon du nom de Muhigirwa Théogène, encadreur au lycée Kanyinya avait été arrêté par le commissaire provincial de la police et détenu au cachot de

la PJ Kirundo accusé de draguer les filles du lycée mais il a passé 5 jours au cachot sans aucune accusation car il réclamait d'amener les filles concernées mais personne n'a même pas convoqué ces dernières et a été libéré sans condition.

III. DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Activités publiques et privées à l'arrêt perturbant la vie économique dans la commune Mugina en province de Bujumbura

En date du 20 octobre 2025, les activités publiques comme privées sont stoppées suite au "flambeau de la paix" qui fait le tour du pays. C A Mugina, précisément à l'École Fondamentale de Kirimvi, colline Buhoro de la zone Buhoro qu'ont lieu les activités liées à cet événement. Enseignants, Directeurs d'écoles, chefs de différents services, médecins et infirmiers et autres fonctionnaires de l'État ont reçu l'ordre de la part de leurs supérieurs de s'absenter à leurs services pour répondre présents à ces activités ce qui a causé l'arrêt de différents services.

Les écoles sont majoritairement les plus touchées par cet arrêt car même les élèves ont eu l'ordre de s'y présenter afin de gonfler les effectifs. Les établissements suivants

figurent sur la liste de ceux qui sont touchés :

Ecofo Rusagara,

Lycée de Rusagara,

Lycée Communal Rugajo,

ITAB Sinaï de Rugajo,

Lycée Communal de Muyange,

Ecofo Muyange II,

Lycée Communal de Buseruko,

Lycée Technique de Mugina,

ECOFO Rukatura, Lycée Technique de Buhoro, ECOFO Buhoro, ECOFO Kirimvi, Lycée Communal de Ruseseka.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 15)

A part les activités publiques, les activités privées comme les commerces, boutiques et le Marché de Nyeshenza ont été fermés pour attendre le passage de ce flambeau. Les transports aussi ont été perturbés car les chauffeurs des taxis et de motos ont eu l'ordre d'accompagner le flambeau à défaut de quoi ils seraient considérés comme ennemis de la paix et contre le pouvoir.

Toutes ces victimes dénoncent une décision arbitraire car nombreux sont ceux qui se

battent quotidiennement pour leur survie. Au moment où la qualité de l'enseignement régresse beaucoup, les parents d'élèves s'inquiètent du sort des élèves qui sont toujours victimes d'un pouvoir qui veut les mêler toujours dans des activités à caractère politique car celles-ci ne leur avantagent en rien sauf sacrifier leur avenir au profit des intérêts personnels de ceux qui détiennent le pouvoir.

III.2. DROIT A LA SANTE

La gratuité des soins vire à la crise dans la province de Burunga

Dans la province de Burunga, les hôpitaux et centres de santé suffoquent. Les promesses de soins gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans se heurtent à une réalité amère : comptes vides, absence de médicaments, matériel d'accouchement introuvable et personnel impayé. Une situation qui illustre les maux profonds du système médical burundais tout entier au pouvoir du CNDD-FDD.

Dans les structures sanitaires de la province de Burunga, la crise est palpable. Les affiches prônant la gratuité des soins restent bien visibles sur les murs, mais derrière ces slogans officiels, le quotidien du personnel soignant vire au cauchemar. Les dernières factures de remboursement adressées au gouvernement remontent à décembre 2024.

Les centres de santé n'ont plus aucun moyen pour fonctionner. Les comptes sont vides, les stocks de médicaments épuisés. Même les gants pour accoucher les mères ont disparu, mettant directement en danger les sages-femmes et les patientes. « *Nous travaillons à mains nues, parfois avec des moyens improvisés. C'est dangereux pour tout le monde* », confie une infirmière du centre de santé de la province Burunga.

Les trousses et autres kits médicaux d'urgence sont inexistants. Les personnels contractuels, déjà fragiles, accusent deux à

quatre mois sans salaire. Certains continuent par conscience professionnelle, d'autres ont abandonné leur poste, faute de moyens de subsistance.

Pour les malades, la situation est déplorable. La gratuité promise ne se matérialise plus : le moindre médicament doit désormais être acheté dans les pharmacies privées, à des prix inaccessibles pour une population vivant dans une pauvreté extrême. « *On nous dit que c'est gratuit, mais ici, sans argent, on ne te soigne pas* », déplore une mère rencontrée à la maternité de Burunga.

Même les besoins élémentaires ne sont plus couverts : pas de savon pour l'hygiène, pas de carburant pour les ambulances, pas de gants pour protéger le personnel. La santé publique vacille, et la peur de perdre des vies par manque de moyens grandit chaque jour.

Ce qui se passe à Burunga n'est malheureusement pas un cas isolé. Cette situation illustre une crise nationale : dans plusieurs régions du Burundi, les structures médicales subissent les mêmes retards de paiement, les mêmes pénuries et la même détresse humaine.

Les programmes de gratuité, pourtant salués à leur lancement, s'effondrent sous le poids des dettes et du manque de suivi. Les hôpitaux sont exsangues, et le personnel

III.2. DROIT A LA SANTE (Suite de la page 16)

soignant, pourtant dévoué, se sent abandonné.

L'exemple de la province Burunga met en lumière la fragilité du système médical burundais. Derrière les promesses de gratuité se cache une réalité crue : celle d'un réseau de santé au bord de l'asphyxie, où les

vies se perdent faute de moyens. Sans une réaction rapide et sincère des autorités pour débloquer les fonds, approvisionner les structures et soutenir le personnel, la gratuité-jadis symbole d'espoir risque de devenir l'un des plus grands échecs sociaux du pays.

La pénurie des médicaments et problèmes de fonctionnement des hôpitaux en Commune Kirundo dans la Province de Butanyerera

Dernièrement, on vous a rapporté un cas du manque criant d'équipements dans les CDS qu'on voudrait transformer des hôpitaux communaux bien que l'idée soit bouclée en queue de poisson. Ces dits hôpitaux communaux ne disposaient ni médecins, ni directeurs, ni aides médecins. Au cours du recrutement précédent, on y a affecté des comptables soi-disant que ces derniers seront bientôt opérationnels mais en vain. Maintenant les CDS et les hôpitaux connaissent une crise économique du jamais incomparable. A l'hôpital de Kirundo, il y a un manque criant de médicaments et d'équipements. On arrive même à en

manquer un complexe et renvoie les patients à en acheter en cas de besoin. Ils viennent de passer deux mois et plus sans aucun médicament des vers intestinaux. Le cas de cette pénurie est généralisé dans tous les CDS et hôpitaux de la commune Kirundo. Au CDS Nyamabuye, les contractuelles viennent de passer 2 mois sans être payé ; au CDS Kiyonza 3 mois, CDS Runyankezi 2 mois. Les uns disent que leurs comptes bancaires sont saccagés par Docteur Ignace, qui était chef de district Kirundo. Les employés risquent d'abandonner l'emploi.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de :

- ⇒ Mener des enquêtes approfondies sur les violations des droits humains et poursuivre les responsables, y compris les agents administratifs, les policiers, les militaires et les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir;
- ⇒ Garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice pour qu'elle puisse traiter les cas de violations des droits humains de manière équitable;
- ⇒ Prendre des mesures concrètes et efficaces pour garantir le droit à l'éducation, santé pour tous et éviter la politisation des institutions éducatives.